

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00034

**MODIFICATION DE L'APPEL A PROJET « COMMERCE DURABLES » A
DESTINATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE SAINT-ÉTIENNE
METROPOLE**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 01 février 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 83

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 102

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS,
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON,
Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,
M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,
Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE,
M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE,
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 février 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160926-D20170003410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170221

M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Maurice VINCENT, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLO,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Stéphanie MOREAU donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Marc FAURE,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Christian FAYOLLE,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI,
Mme Pascale MARRON, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER 2017

MODIFICATION DE L'APPEL A PROJET « COMMERCE DURABLES » A DESTINATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE SAINT-ÉTIENNE METROPOLE

Par délibération du Conseil de Communauté du 12 novembre 2015, et dans le cadre de la labellisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », Saint-Étienne Métropole s'est prononcée favorablement pour la création d'un dispositif de soutien aux projets pour les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables portés par les entreprises et associations.

Ce dispositif est créé dans le cadre de la convention particulière d'appui financier qui a été signée avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) le 09 septembre 2015. Il est doté de 327 500 €, dont 262 300 € issus du fonds de financement de la transition énergétique avec pour objectif de soutenir des projets portés par des entreprises et associations.

Afin de concerner le plus grand nombre d'acteurs possible de notre territoire aux économies d'énergie et à la démarche de « Territoire à Energie Positive », et d'aider une typologie d'acteurs qui connaît des difficultés depuis plusieurs années, Saint-Etienne Métropole a décidé, par délibération du Conseil Communautaire du 11 mai 2016, de créer un appel à projet à destination des commerçants et artisans afin de soutenir leurs projets de réduction de leurs consommations énergétiques.

De nombreux commerçants, artisans ou associations disposant de locaux commerciaux doivent en effet faire face à des consommations énergétiques importantes en matière de chauffage, d'éclairage, de froid (armoires frigorifiques), etc., représentant un coût qui a nettement progressé ces dernières années. Les aides à la rénovation énergétique des commerces sont quant à elles peu développées, contrairement aux aides à la rénovation énergétique de l'habitat.

La consommation énergétique du secteur tertiaire, dont font partie les commerces, représentait 16 % des consommations énergétiques du territoire en 2010.

Aussi, cet appel à projet vise les objectifs suivants :

- Transition énergétique et écologique :
 - inciter les petits commerçants, artisans et associations du territoire de Saint-Etienne Métropole (surface de vente inférieure à 300 m²) à investir pour réduire leurs besoins énergétiques (isolation des locaux commerciaux, éclairage, chauffage et matériel commercial performant) ;
 - les guider vers les solutions les plus avantageuses à travers des « visites énergie » gratuites réalisées par EDEL (Energie Durable dans les Entreprises de la Loire, un

programme commun entre l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne), par la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne ou par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;

- diffuser des bonnes pratiques en matière de travaux (matériaux écologiques) et de gestion durable des commerces (respect de l'arrêté d'extinction nocturne de l'éclairage commercial, fermeture des portes en hiver, tri des déchets, etc.) ;
 - sensibilisation des consommateurs aux problématiques énergétiques, par la valeur d'exemple des démarches qui seront menées par les commerces.
- Attractivité du territoire :

L'attractivité commerciale et la bonne santé du commerce en général étant un facteur incontournable de l'attractivité générale du territoire, cet appel à projet aura pour objectif de contribuer au maintien du petit commerce et de l'artisanat par sa modernisation et le renforcement de sa compétitivité via une réduction des factures énergétique des locaux commerciaux.

Le fonds d'aide de Saint-Etienne Métropole concourt au financement des projets à un taux maximum de 50 % des dépenses réellement effectuées par les bénéficiaires.

Lors de la première session de l'appel à projet, 9 commerces ont postulé dans les temps pour obtenir une aide de Saint-Etienne Métropole. Parmi ces candidatures, 7 ont été validées lors du premier jury, permettant d'attribuer 35 710 € sur les 64 000 budgétés :

- Au temps des fleurs , C dans l'hair et l'Ilôt découverte (Firminy),
- Librairie Croquelinotte (Saint-Etienne),
- Tal'optique (La Talaudière),
- Plein Champs (sorbiers),
- Biocoop (Rive-de-Gier).

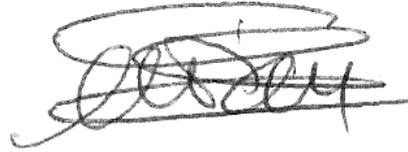
La Communauté Urbaine a reçu d'autres candidatures pour la seconde phase du dispositif. Afin de disposer des fonds nécessaires à l'accompagnement de ces projets, il est proposé d'augmenter le fonds de 25 000 euros pour le porter à un total de 89 000 euros, dont 53 290 € disponibles pour les futurs lauréats et de modifier le règlement selon le modèle joint, pour tenir compte de la nature des dossiers reçus (fonds ouvert jusqu'au 31 janvier).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve l'augmentation de l'enveloppe allouée au présent appel à projet à hauteur de 89 000 euros ;**
- **approuve le règlement joint à cette délibération, remplaçant le règlement précédent ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer avec les bénéficiaires retenus par le jury une convention d'attribution de cette aide ;**
- **la dépense sera imputée sur le budget 2016 investissement du Développement durable DDENERGIE.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the main text.

Gaël PERDRIAU